



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST
Onzième session

COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES
Huitième session

St. George's, Grenade, 21-24 octobre 2003

**SITUATION ET TENDANCES EN MATIÈRE DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE DANS LA
RÉGION DE LA COPACO**

RÉSUMÉ

Ce document contient une étude des tendances récentes et à plus long terme de l'évolution de la production halieutique, de l'utilisation et du commerce des produits de la pêche dans la région de la COPACO. On y aborde également certaines questions dont l'abord adéquat pourrait influencer positivement le maintien et l'amélioration de la contribution de ce secteur à l'économie, ainsi que certains thèmes importants aux échelons régional et international.

Introduction

1. Le secteur halieutique contribue de manière importante à l'économie des pays¹ de la région de l'Atlantique centre-ouest. L'analyse de la situation et des tendances qui marquent le comportement de ce secteur est un apport précieux pour identifier en temps opportun les instruments et l'action propres à favoriser la durabilité de sa contribution à l'économie et la société. Une telle analyse requiert toutefois une perspective à plusieurs niveaux, du plus global au plus désagrégé. En effet, certaines caractéristiques saillantes du secteur halieutique doivent être abordées de façon cohérente dans le contexte des pays membres de la COPACO. La mer Caraïbe et ses zones maritimes adjacentes peuvent, d'une part, être envisagées comme un écosystème marin unitaire qui agglomère de façon objective les intérêts des pays dont le littoral est baigné par ses eaux, en termes de conservation et de mise en valeur durable des ressources halieutiques et de l'environnement. La région est, d'autre part, composée de pays qui présentent une diversité extraordinaire en termes d'histoire, de cultures, de langues, de races et de stades de développement économique et social. Finalement, la contribution du secteur halieutique de la COPACO va au-delà des limites régionales au sein desquelles elle se construit et se répercute sur l'économie et la société de chaque pays.

2. Cette unité dans la diversité est aussi une caractéristique qui se retrouve largement dans toutes les activités halieutiques de la région de la COPACO. Celles-ci constituent, comme on le sait, un système complexe de production fondé sur l'exploitation commerciale (capture, transformation et commercialisation) des stocks de poissons qui sont souvent partagés, chevauchants ou grands migrateurs. Cette exploitation se déroule selon certaines modalités de production artisanales, semi-industrielles et

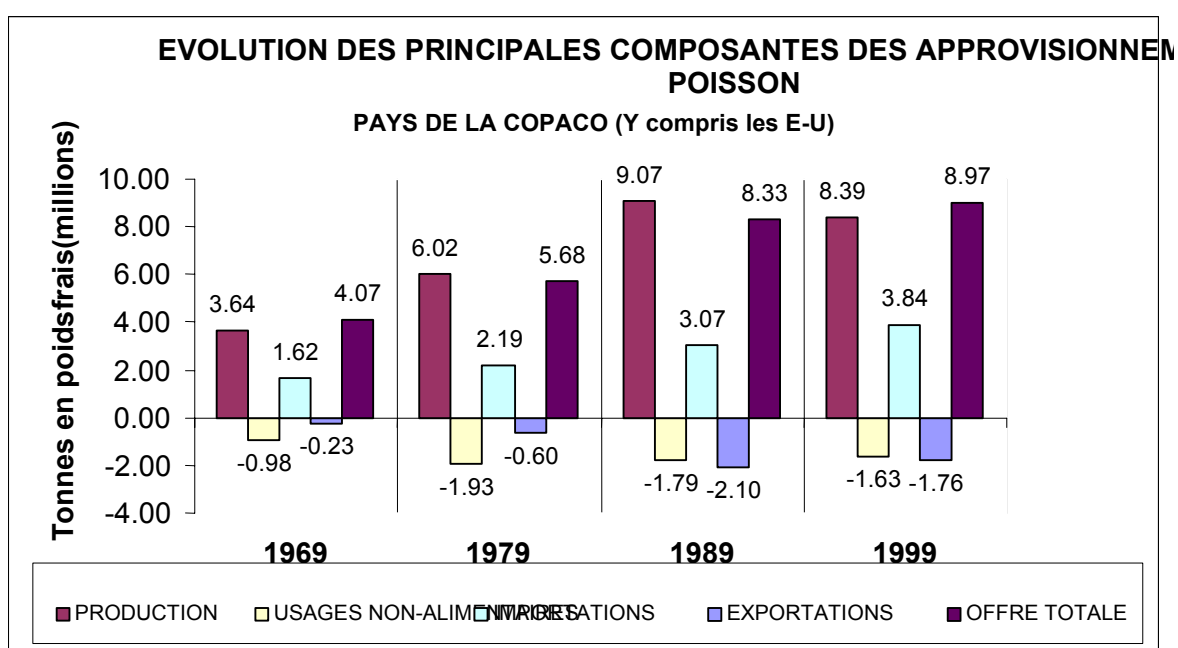
¹ Le terme "pays" tel qu'il est employé dans ce document comprend également les territoires et les provinces. Cet usage ne reflète aucune décision ou opinion de la part de la FAO quant au statut juridique ou institutionnel d'un pays déterminé, d'un territoire ou de ses frontières. Ce même terme doit être appliqué aux groupes de pays qui se sont formés aux fins de l'analyse présentée dans ce document.

industrielles qui coexistent souvent dans un même pays. Il s'agit d'une activité fortement dépendante de l'infrastructure logistique dont la production est écoulee sur les marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Tendances à long terme des approvisionnements de poisson destinés à la consommation humaine.

3. Selon une étude récente² portant sur l'offre de poisson pour la consommation humaine à longue échéance dans la région de la COPACO, moyennant la comparaison entre certaines années choisies à 10 ans d'intervalle, cette offre a suivi une courbe ascendante durant les décennies 60 et 70 et s'est presque doublée en 1989 par rapport aux valeurs de 1969 (Cf. Graphique 1). A partir de cette date et jusqu'à l'heure actuelle, les approvisionnements totaux annuels de poisson, illustrés en détails plus loin dans ce document, tendent à se stabiliser autour de 8-9 millions de tonnes métriques.

Graphique No. 1

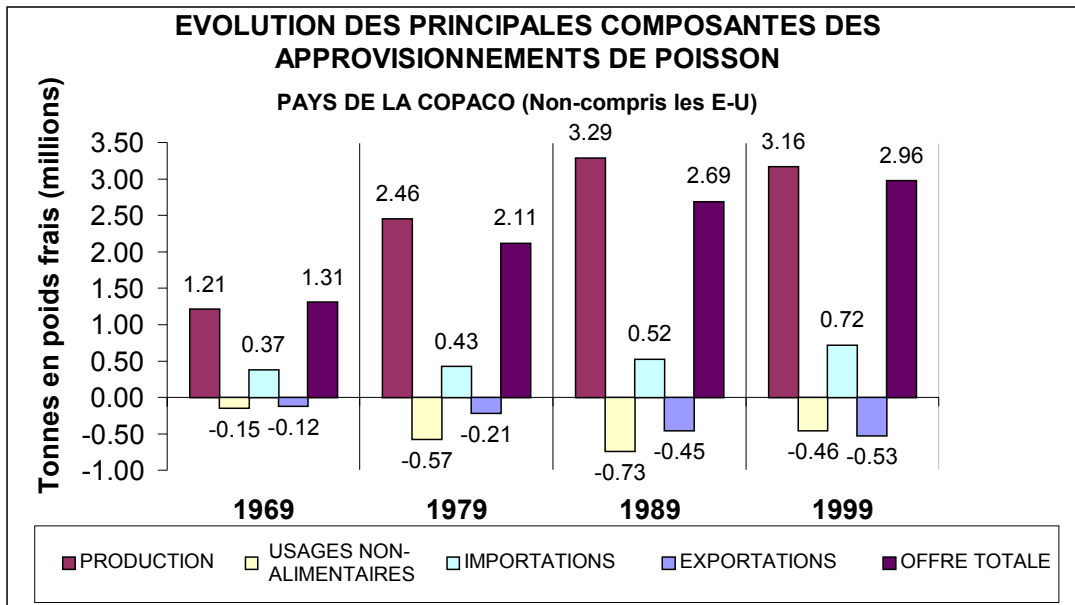


Source: Service de l'information, des données et des statistiques sur les pêches (FIDI)-Département des pêches de la FAO

4. A un niveau d'analyse plus désagrégé, un aspect intéressant à relever est le fait que l'offre annuelle de poisson dans les pays de la région, hormis les disponibilités estimées aux Etats-Unis, suit les mêmes trajectoires de croissance qu'à l'échelon régional bien que, logiquement, à un degré moindre du point de vue quantitatif (Graphique 2). Les valeurs estimées en 1989 doublent celles enregistrées en 1969. A partir de 1989, les approvisionnements se stabilisent autour d'une valeur annuelle de 2,2 à 2,9 millions de tonnes métriques.

² Etude préparée par Adriana Seijo – Volontaire de la FAO à la demande du Service de la planification et du développement du Département des pêches de la FAO- Juillet 2003- dont ont également été extraits les graphiques présentés dans ce rapport.

Graphique 2



Source: FIDI – Département des pêches de la FAO

5. Une rapide observation de ces deux graphiques (N° 1 et 2) permet de distinguer deux phases dans le comportement des approvisionnements du secteur : la première caractérisée par une croissance rapide qui s'étend jusqu'à la fin des années 80, suivie d'une étape de stabilisation à partir des années 90 et jusqu'à l'heure actuelle. Il convient de signaler que la stabilisation des disponibilités totales coïncide avec le marasme de la production halieutique qui a caractérisé cette période. A l'échelon régional, une explication possible serait le fait que l'augmentation du poids des importations dans l'offre de poisson au cours de la dernière décennie peut avoir contribué à la durabilité de l'offre. Il serait toutefois utile d'effectuer ultérieurement un examen plus approfondi de ce phénomène, à un niveau plus désagrégé en termes géographiques, de façon à identifier le comportement des différentes composantes de la filière d'approvisionnement (production, utilisation et commerce international) au cours de la dernière décennie.

Production halieutique

6. La production halieutique totale (pêche et aquaculture³) enregistrée en 2001 dans la région de la COPACO a atteint 9,2 millions de tonnes métriques, soit un niveau maximum historique pour la période 1992-2001 (Tableau 1). Le volume minimum de production de la décennie, 8,4 millions de tonnes métriques, avait été enregistré en 1999. Ces données confirment donc la tendance relativement stable affichée par la production halieutique totale au cours des deux dernières décennies. Le niveau maximum antérieur avait été enregistré en 1989 et correspondait à un volume similaire à celui de l'année 2001.

7. La structure des captures totales de nombreux pays riverains ou partiellement riverains de l'Atlantique centre-ouest ne concerne pas seulement cette zone maritime. En effet, le total des captures effectuées par les pays de la région de la COPACO comprend également les prises provenant d'autres zones de pêche et des activités de pêche dans les eaux continentales. Les captures totales des pays de la COPACO (comprenant les prises effectuées dans d'autres zones de pêche) en 2001 ont été de 8,5 millions de tonnes, ce qui représente 92 p.100 de la production

³ Comme à l'habitude, l'analyse de la production halieutique consacre un paragraphe succinct à l'évolution de la production aquicole.

halieutique totale, pourcentage légèrement supérieur à la moyenne annuelle des captures enregistrées au cours de la période 1992-01. Par ailleurs, les captures effectuées dans les eaux continentales continuent de présenter une tendance en légère baisse amorcée en 1995. Les captures d'origine continentale étaient, en 2001, de 386.000 tonnes, soit 4,5 p.100 des captures totales.

8. D'autre part, les captures des pays membres effectuées dans la zone relevant de la COPACO ont été de 1,6 million de tonnes, chiffre qui confirme la tendance à la stabilité amorcée au milieu des années 80 et affichée durant toute la période 1992-2001. Cette stabilité se reflète également dans le maintien de la part prise par les captures effectuées dans la région aux captures mondiales qui, en 2001, était de 1,9 p.100, pourcentage très proche du niveau enregistré dans les années antérieures à la décennie envisagée. En 2001, ces captures représentaient 19 p.100 des captures totales et 17 p.100 de la production halieutique totale des pays membres. Dans les captures de la région de la COPACO, une part importante est celle apportée par les Etats-Unis d'Amérique qui était de 53 p.100 en 2001.

9. La production aquicole a suivi une courbe ascendante durant la même période et a pratiquement doublé en 2001 par rapport au chiffre atteint en 1992. La production aquicole provenant de l'environnement marin de la zone de la COPACO a été de 82.000 tonnes métriques, soit 13 p.100 de la production aquicole totale. Ce type de production affiche une tendance à la baisse au cours de la période envisagée, bien que fluctuante d'une année à l'autre. Ce phénomène est étroitement associé au comportement de la production des Etats-Unis, qui représente plus de 60 p.100 du total.

Utilisation et consommation de poisson

10. L'utilisation du poisson à des fins non alimentaires dans les pays membres de la COPACO est nettement inférieure à la moyenne mondiale qui a été estimée à 29,4 p.100 en 2001. Les données disponibles pour la période triennale 1997-1999 suggèrent que, dans la région, 19 p.100 de la production halieutique est utilisé à des fins non alimentaires (Tableau 2), ce qui confirme la tendance légèrement ascendante, ce pourcentage ayant été de 16 p.100 pour la période triennale 1991/1993 et de 17 p.100 pour la période triennale 1994-1996. Il est intéressant de noter que les estimations réalisées au début de la décennie 1970 pour mesurer les usages non alimentaires du poisson indiquaient que ce type d'utilisation représentait 28 p.100.

11. La consommation moyenne par an et par habitant dans les pays de la région de la COPACO a été de 13,4 kg pour la période triennale 1997/99, chiffre légèrement inférieur aux 14 kg estimés pour la période triennale immédiatement antérieure, et similaire à celui correspondant à la période triennale 1991/93. Ces valeurs sont légèrement inférieures à la moyenne mondiale estimée à 16,2 g. Excluant la valeur estimée pour les Etats-Unis, la consommation annuelle par habitant pour 1997/99 est de 8 kg, quantité inférieure à la valeur enregistrée en 1994/96, à savoir 8,4 kg, mais encore légèrement supérieure à la moyenne de la période 1991/93 qui a été de 7,9 kg. La région a globalement réussi à maintenir, durant la période 1991-1999, un taux de croissance de l'offre alimentaire de poisson qui a accompagné celui de la population. Une information plus détaillée par pays et par groupe de pays (Tableau 2) oblige néanmoins à constater, aux fins de l'analyse, la profonde disparité et, partant, la variété des situations en termes d'offre et de demande de poisson au sein de la région de la COPACO. Par ailleurs, malgré l'absence d'information précise à ce sujet, l'indicateur de consommation par habitant pourrait être surestimé dans les pays où le tourisme représente une part importante de la demande de poisson, auquel cas la consommation par habitant pourrait avoir enregistré une baisse effective dans certains pays.

Commerce international de produits de la pêche

Importations et exportations mesurées en volume

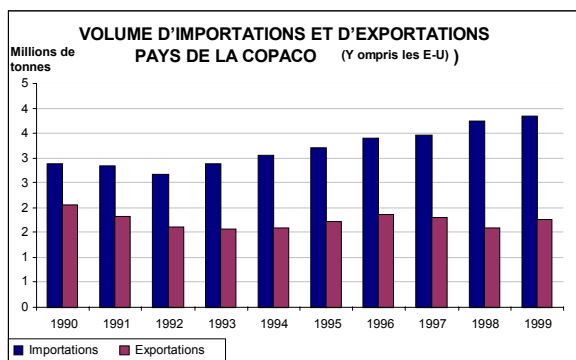
12. La part des importations dans l'offre totale de poisson (en poids frais) destinée à la consommation humaine dans la région de la COPACO a été de 41 p.100 pour la période triennale 1997/99, ce qui représente une augmentation sensible par rapport aux périodes 1994/96 et 1991/94 où elle était d'environ 35 p.100. Il faut cependant signaler que l'ampleur et la tendance de cette participation diffèrent si l'on exclut l'estimation correspondant aux Etats-Unis. La part des importations dans l'offre

des autres pays de la région (en poids frais) a été de 25 p.100 en 1997/99, pourcentage très proche des estimations de 1994/96, bien que très proche des 17 p.100 enregistrés durant la période triennale 1991/93.

13. Le volume exporté par l'ensemble de la région par rapport à la production halieutique totale (en poids frais) a été de 20 p.100 au cours de la période 1997/1999, valeur qui est restée stable depuis le début de la décennie 90. Si l'on exclut l'estimation correspondant aux Etats-Unis d'Amérique, la participation des autres pays de la région est de 16 p.100 pour la même période triennale. Il faut toutefois noter que la part prise par les volumes exportés par ce groupe de pays dans la production totale correspondante n'a cessé d'augmenter depuis 1990 (11 p.100) pour atteindre un niveau maximum de 16,9 p.100 en 1999.

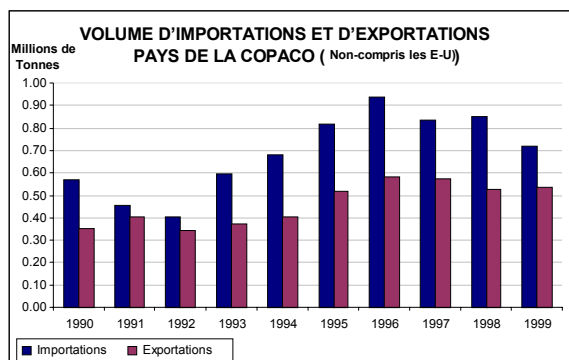
14. La tendance annuelle du bilan des échanges résultant de la somme des volumes importés et exportés par les pays de la région et non compris les Etats-Unis durant la période 1990-1999 est illustrée par les graphiques 3 et 4.

Graphique No. 3



Source: FIDI- Département des pêches de la FAO

Graphique No. 4



Source: FIDI- Département des pêches de la FAO

Importations et exportations mesurées en valeur

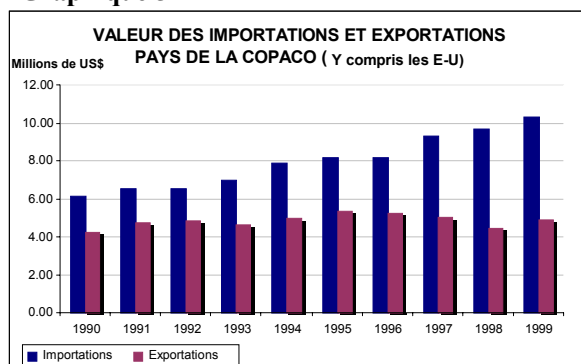
15. La valeur des importations des pays de la région a atteint 11,341 milliards de dollars E-U en l'an 2000. Il s'agit d'un niveau maximum pour les cinq dernières années, période durant laquelle le processus de croissance de la valeur des importations a été modéré mais constant. Cette même année, 92 p.100 de la valeur totale des importations correspondait aux Etats-Unis dont la participation n'a cessé de croître au cours de cette période. Par ailleurs, la somme de la valeur des importations des autres pays de la région a affiché une tendance à la baisse durant la même période.

16. En ce qui concerne le type de produits de la pêche faisant partie de la valeur des importations régionales, les principales catégories sont, dans l'ordre, les crustacés et mollusques surgelés et les poissons frais, réfrigérés et surgelés. Cette composition varie néanmoins si l'on exclut les importations des Etats-Unis d'Amérique. L'ordre est alors le suivant : poisson frais, réfrigéré et surgelé, suivi du poisson séché, salé et fumé, crustacés et mollusques surgelés et conserves de poisson. Le Brésil est le principal importateur de poisson séché, salé et fumé. Ces produits sont également importés en quantités relativement importantes par Haïti, la Jamaïque et la République dominicaine dans les grandes Antilles et les pays des petites Antilles. Les produits de la mer surgelés sont récemment de plus en plus utilisés pour satisfaire la demande croissante créée par le tourisme dans de nombreux pays de la région.

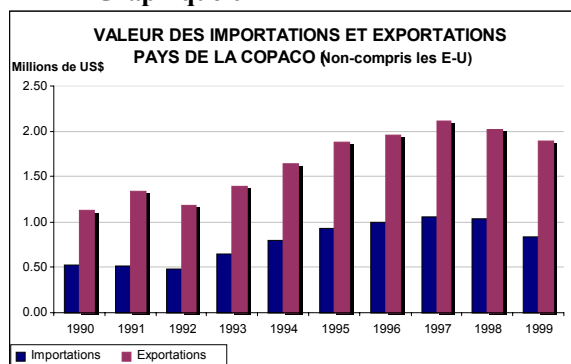
17. En l'an 2000, la valeur des exportations de la région a été de 4,880 milliards de dollars E-U 1999, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1999 et à 1998, année qui marque la fin de la légère tendance à la baisse amorcée en 1995. La valeur moyenne des exportations de la région, hormis celles des Etats-Unis d'Amérique, a représenté quelque 40 p.100 du total durant les cinq dernières années. Les catégories qui prédominent le plus nettement sont le poisson frais, réfrigéré et surgelé et les crustacés et mollusques surgelés.

18. La tendance annuelle du bilan des échanges résultant de la somme des valeurs monétaires importées et exportées par les pays de la région, y et non compris les Etats-Unis durant la période 1990-1999 est illustrée par les graphiques 5 et 6.

Graphique 5



Graphique 6



SOURCE: FIDI- Département des pêches de la FAO

SOURCE: FIDI- Département des pêches de la FAO

19. Au plus haut niveau possible d'agrégation, le bilan des échanges de produits halieutiques (en poids frais et en valeur) fait apparaître que les importations sont supérieures aux exportations (Cf. Graphiques 3 et 5). Cependant, à un niveau plus désagrégé (sans inclure les Etats-Unis), on observe que les autres pays de la région importent (en poids frais) plus de poisson qu'ils n'en exportent (Cf. Graphique 4), tout en enregistrant un excédent net en termes de valeur, en hausse constante, dans leur balance commerciale de produits de la pêche (Cf. Graphique 6). Ce groupe de pays exporterait donc moins de protéines de poisson qu'il n'en importe et recevrait, à ce titre, plus de devises qu'il n'en débourse. Le solde serait donc favorable aussi bien en termes de revenus en protéines de poisson que de devises. Le pouvoir d'achat élevé de ce groupe de pays est illustré par le Tableau présenté ci-après. On y présente que les valeurs unitaires des importations et exportations de poisson des pays de la COPACO (non compris les Etats-Unis) résultant de la division de la valeur des exportations annuelles (en termes de produit fini) de ce groupe de pays par le volume des exportations traduites en poids frais.

Valeurs unitaires de l'importation et exportations de produits halieutiques finis en poids frais		
Pays de la COPACO (Etats-Unis non compris)		
ANN EES	Importation s	Exportation s
	US\$ p/kg	US\$ p/kg
1990	1.12	3.29
1991	1.23	3.37
1992	1.37	3.39
1993	1.13	3.69
1994	1.26	4.01
1995	1.41	3.68
1996	1.47	3.61
1997	1.71	3.86
1998	1.86	4.13
1999	1.46	3.50

Source: Elaboré sur la base de données fournies par le FIDI
Département des pêches de la FAO

20. Les conclusions de l'analyse présentée aux paragraphes 18 et 19 ne doivent toutefois pas faire oublier la diversité des situations en termes de commerce extérieur des produits halieutiques que fait ressortir un niveau plus désagrégé d'analyse. La balance commerciale des pays de la région en ce qui concerne les produits halieutiques est en effet très hétérogène (Cf. Tableau 3) et l'éventail de situations est très varié. Certains pays du groupe inclus dans les Grandes Antilles, les pays des Petites Antilles, le Brésil et les Etats-Unis présentent une balance commerciale traditionnellement déficitaire. D'autre part, les pays inclus dans le groupe de l'Amérique centrale, la plupart des pays de l'Amérique du Sud, Cuba et le Mexique affichent depuis plusieurs années une tendance positive en matière de commerce extérieur de produits de la pêche. Ils exportent en effet des produits à haute valeur commerciale comme la crevette, la langouste, le thon et plusieurs espèces de poisson très prisées sur le marché.

Commerce intrarégional

21. Le commerce intrarégional de produits de la pêche dans la région de la COPACO n'est pas un phénomène nouveau, que ce soit sur le plan formel ou informel. L'élément nouveau est qu'il acquiert une importance croissante malgré la pénurie d'informations qui permettraient de mesurer plus finement son ampleur et la cadence de son expansion. L'information disponible a néanmoins permis de cerner, de façon très préliminaire, certains des principaux courants commerciaux au sein de la région indiqués ci-après à titre d'information :

- 16 p.100 du commerce de poisson des pays insulaires de la région concerne d'autres pays insulaires. 3 p.100 de ces échanges est orienté vers les pays du sud du continent et vers l'Amérique centrale.
- 80 p.100 des exportations de poisson en provenance d'Amérique centrale est acheminé vers les Etats-Unis et 10 p.100 vers l'UE. Le commerce intrarégional en provenance des pays d'Amérique centrale est très restreint : 3 p.100 avec d'autres pays de la région et 3 p.100 vers les pays du sud du continent ou des pays insulaires des Caraïbes. Une part importante des échanges commerciaux intrarégionaux se réalise entre pays de l'isthme d'Amérique centrale.

22. En ce qui concerne certains aspects structurels du commerce international de poisson dans la région, il faut signaler ce qui suit :

- D'une manière générale, la région de la COPACO est fortement tributaire d'un seul marché (les Etats-Unis) et/ou d'un seul produit d'exportation (crevettes).
- Une part importante du commerce intrarégional, par exemple entre les îles des Caraïbes, est de type « informel ». Ce genre de commerce n'est pas enregistré dans les statistiques officielles et est donc difficile à évaluer.
- Les pays de la région exportent surtout des matières premières ou des produits à faible valeur ajoutée (crevettes surgelées en pavés).
- Les prix des produits les plus intéressants pour le producteur continuent leur tendance à la baisse et ne sont donc pas rentables.
- De nombreux pays de la région, en particulier les pays insulaires, n'ont aucune possibilité de créer et de maintenir une autorité compétente comme l'exige la réglementation de l'UE.

Aspects de l'offre et de la demande de poisson et de produits de la pêche

23. Bien que présentant un profil hétérogène à l'échelon national et/ou de groupes de pays, la demande de poisson est, dans la plupart des cas, influencée à des degrés divers par une composante commune très dynamique : d'une part, la force de la demande internationale de poisson et de produits halieutiques essentiellement canalisée par les exportations vers les Etats-Unis et, d'autre part, la satisfaction des exigences du marché touristique en plein essor. Il est probable que le poids de la composante internationale de la demande continuera de jouer un rôle crucial dans la formation de celle-ci. Ce phénomène explique la raison pour laquelle le secteur halieutique reste très actif dans de nombreux pays de la région dont l'économie connaît une stagnation ou une régression. Un tel phénomène

intrinsèquement positif pour toute activité économique ne doit toutefois pas faire oublier qu'une réflexion s'impose sur ses conséquences pour la politique en matière de pêche, à la lumière des éléments suivants :

- *Développement durable des pêches.* L'absence de systèmes adéquats d'aménagement des pêches pourrait compromettre la pérennité des ressources halieutiques déjà fortement exploitées ou surexploitées, ainsi que le niveau de revenu et l'emploi des communautés de pêcheurs.
- *Offre de poisson et sécurité alimentaire.* Une évolution négative en termes de sécurité alimentaire pourrait se produire dans les pays de la région où la consommation par habitant est très élevée et les possibilités d'augmenter les disponibilités ou les remplacer par d'autres aliments à court terme sont très faibles.

24. L'offre de poisson dans la région est restée stable ces dernières années en termes de consommation par habitant, et ce, souvent grâce aux importations. Le maintien ou l'éventuelle augmentation de cette offre sur la base des captures effectuées dans l'Atlantique Centre-Ouest est limité par les niveaux actuels élevés d'exploitation des ressources (cette question est abordée plus en détails dans le document COPACO/XI/03/2 –“ L'état des ressources halieutiques dans la région de l'Atlantique centre-ouest ”). Comme l'ont déjà établi et confirmé les sessions antérieures, les volumes de production ne pourraient être accrus que par le biais de mesures visant à :

- Un aménagement plus rationnel des ressources halieutiques exploitées au maximum ou surexploitées
- Une utilisation sur des bases économiquement faisables de ressources faiblement ou non exploitées.
- Une réduction des rejets.
- Une meilleure utilisation des captures grâce à l'amélioration des méthodes de manutention et de conservation à bord ;
- Un accroissement de la production aquicole.

25. La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable qui tienne compte de tous les aspects mentionnés ci-dessus passe par une amélioration de la gouvernabilité du secteur halieutique dans la plupart des pays de la région. Cette amélioration doit porter sur les éléments suivants :

- la formulation adéquate de politiques publiques volontaristes dans le secteur qui soient pleinement intégrées aux et tiennent compte des politiques économiques et sociales ;
- l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur prévoyant la mise en œuvre d'approches efficaces d'aménagement des pêches en étroite collaboration avec les parties concernées et un niveau adéquat de recherche interdisciplinaire.
- Le développement de la coopération technique et économique sur le plan régional et international.

26. L'évolution du cadre réglementaire international en matière de pêches a mis en lumière certaines questions qui présente un intérêt international et qui ont souvent des retombées aux échelons régional et national dont il est indispensable de tenir compte pour aborder de façon adéquate les trois aspects mentionnés plus haut dans le processus de formulation et de décision. Deux thèmes sont présentés ici à titre d'information pour promouvoir l'échange de données entre les pays membres , à savoir : (i) le subventionnement de la pêche, et (ii) la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR).

Le subventionnement de la pêche

27. Il est généralement admis que la valeur des subventions et leur impact sur la pérennité des ressources halieutiques, sur le commerce de poisson et les produits de la pêche, ainsi sur d'autres aspects économiques et sociaux du développement durable sont au cœur des préoccupations de la communauté internationale de la pêche et font actuellement l'objet de débats au sein de diverses instances internationales. Les paragraphes ci-après font le point des débats les plus récents en la matière au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la FAO :

Les débats au sein de l' OMC

28. Les négociations pertinentes convenues à Doha pour préciser et améliorer les disciplines de l'OMC en matière de subventionnement de la pêche se déroulent au sein du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés. Cependant, au cours de ces dernières années, le Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'OMC s'est penché attentivement sur la question du subventionnement de la pêche. Celui-ci, lors de sa réunion ordinaire du 7 juillet 2003, fait le point des débats tenus sur ce sujet au sein du Comité dans le rapport adopté à l'issue de la réunion et intitulé "Rapport à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun". Dans le but d'apporter une information plus complète et précise quant à l'état des débats tenus dans cette instance, plusieurs paragraphes extraits du rapport en question sont présentés dans l'Encadré 1 ci-après. Au cours de la Conférence ministérielle de Cancun, les pays membres de l'OMC ont révisé le degré d'avancement des négociations.

Conclusions et recommandations de la vingt-cinquième réunion du Comité des pêches de la FAO (COFI)

29. En ce qui concerne le rôle de la FAO, le Comité des pêches a, lors de sa vingt-cinquième réunion, réaffirmé l'importance de la question des subventions, notamment à la lumière du Sommet mondial sur le développement durable (Sommet de Johannesburg, 2002) et de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha). Le Comité a instamment invité la FAO à accélérer ses travaux concernant l'incidence des subventions sur la pérennité des ressources halieutiques et sur le développement durable. Le Comité a également encouragé la FAO à continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations intergouvernementales, comme l'OMC, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres dans le domaine des pêches.

30. Durante la réunion, "*Les pays en développement ont reconnu la nécessité de prendre des mesures effectives afin de réduire les subventions qui nuisent à la durabilité des ressources halieutiques et se sont déclarés préoccupés par les effets que ces subventions risqueraient d'avoir sur leurs perspectives de développement économique, surtout celles ayant des effets perniciose sur le commerce international de leurs produits halieutiques. Un grand nombre de pays en développement a souligné que lors de l'évaluation du rôle des subventions dans la pêche de ces pays, il conviendrait d'accorder également une attention particulière à leurs effets sur les dimensions économiques et sociales du développement durable et notamment, à leur utilisation comme instrument de politique destiné à stimuler, notamment, la croissance du secteur national des pêches sur des bases durables, à réduire et à atténuer la pauvreté des communautés de pêcheurs et de leur famille et à améliorer la sécurité alimentaire* » (Rapport du COFI, paragraphe 75).

Encadré 1

Débats sur le subventionnement de la pêche au sein du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC

L'accord a été général en ce qui concerne l'importance que revêtait l'objectif d'un développement durable du secteur de la pêche. Plusieurs Membres ont rappelé que c'était en grande partie sur la base de l'analyse à laquelle avait procédé le CCE que des négociations sur la pêche avaient été engagées à la Conférence ministérielle de Doha. Par la suite, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable avait réitéré l'appel à clarifier et à améliorer les disciplines de l'OMC concernant le subventionnement des pêcheries, compte tenu de l'importance de ce secteur pour les pays en développement

Quelques Membres ont affirmé qu'en raison de la médiocrité de la gestion du secteur – mis en accès libre – et de l'augmentation de la demande de produits issus de la pêche, les ressources halieutiques mondiales baissaient, étaient surexploitées et la cible d'activités illicites, non réglementées et non déclarées. Les subventions pouvaient, à cet égard, constituer un instrument efficace pour réduire la capacité, par exemple au moyen de programmes de rachat de navires. Un Membre a souligné que les subventions avaient des effets variables sur les ressources selon l'état des ressources et les régimes de gestion des pêcheries. On a cité à cet égard les exemples du thon (bonite listao) et de la pêche à la senne coulissante dans le Pacifique oriental.¹ Il a été indiqué qu'il fallait aussi faire preuve de souplesse dans la fixation des tarifs qui frappaient les produits, et prendre en compte l'importance des ressources halieutiques et la situation sur le plan de l'aménagement piscicole.

Pour d'autres Membres, la surcapacité et donc, en bonne partie, la surexploitation des ressources halieutiques, étaient imputables aux subventions. Même avec des régimes de gestion apparemment saine, les subventions pouvaient être un facteur de déstabilisation et nuire à la recherche d'une réduction des surcapacités. Une variété de thon de grande valeur a été citée comme exemple de pêche particulière régie par un régime de gestion multinationale et dont les stocks s'étaient effondrés. On a souligné que c'était la mesure commerciale (la subvention) qui avait généré la surcapacité et qui devait être soumise à une discipline. La libéralisation du commerce, conjuguée à une gestion durable des ressources, pouvait stimuler l'effort tendant à relever l'efficacité de la production et apporter à long terme des avantages environnementaux. La multiplication des obstacles au commerce, sous la forme de mesures tarifaires ou non tarifaires, ne pouvait pas remplacer une gestion efficace des ressources.

Tous les participants sont convenus que l'on pouvait faire davantage pour apporter une assistance technique pour la conservation et la gestion des ressources naturelles par l'intermédiaire des diverses organisations internationales spécialistes de l'environnement dans son rapport avec le secteur de la pêche. Quelques Membres ont réaffirmé la nécessité de poursuivre l'étude des effets du subventionnement de la pêche et mentionné en particulier, à cet égard, les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du PNUE et de l'OCDE. Une délégation en particulier a demandé qu'il soit fait des études de cas concernant l'impact des subventions sur les ressources halieutiques.

Source: Paragraphes choisis extrait du **“RAPPORT À LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC À CANCUN – Paragraphes 32 et 33 de la Déclaration ministérielle de Doha”** – Doc, WT/CTE/8 – Section iii) Pêche – Pages 6 et 7. Juillet 2003)

Activités récentes et futures de la FAO

31. Les activités menées récemment sont les suivantes:

- *Dans le domaine technique.* Deux consultations d'experts ont été organisées sur le thème du subventionnement des pêches en 2001 et 2002. Le Département des pêches continue d'étudier les résultats des pêcheries de capture et, dans ce même ordre d'idées, les transferts financiers des gouvernements dans le secteur de la pêche.
- *Promotion de la coopération avec d'autres organismes pertinents tels, entre autres, que l'OMC, l'OCDE, le PNUE en matière de subventionnement des pêches.* Deux réunions spéciales d'organismes intergouvernementaux ont été tenues, respectivement en 2001 et 2002, pour examiner les programmes de travail se rapportant au subventionnement de la pêche. La troisième réunion de ce type a eu lieu très récemment et a rassemblé des représentants des secrétariats des organisations suivantes : OCDE, OMC, PNUE, FAO, APEC, CARICOM et CPPS.
- *Rapports techniques.* En 2003, la FAO publiera les rapports techniques sur les pêches ci-après: *Orientation visant à identifier et évaluer les subventions dans le secteur de la pêche et présentation des rapports pertinents* – Rapport technique sur les pêches 438 (sous presse) et *Introduction au subventionnement des pêches* – Rapport technique sur les pêches 437 (publié il y a peu).

32. En ce qui concerne les activités futures en matière de subventionnement de la pêche, le COFI a approuvé la tenue d'une consultation technique intergouvernementale sur ce sujet qui serait convoquée par la FAO immédiatement après la réalisation de la réunion sur la pêche INDNR et la surcapacité des flottilles prévue en juin 2004. La réunion devrait débattre des mesures pratiques à adopter pour analyser l'incidence des subventions sur les ressources halieutiques, par exemple sur la pêche INDNR et la surcapacité. De nombreux membres ont recommandé que la consultation technique étudie la question de l'incidence du subventionnement à la lumière du développement durable, du commerce de poisson, de la sécurité alimentaire, de la protection sociale et de l'atténuation de la pauvreté, compte tenu notamment des besoins spécifiques des pays en développement et des petits Etats insulaires en développement signalés dans les instruments internationaux. Cette consultation technique devrait également réfléchir à la façon dont la FAO peut étayer les travaux de l'OMC en matière de subventionnement des pêches, en gardant à l'esprit le calendrier d'activités de l'OMC dans ce domaine.

33. Dans le cadre du processus d'analyse de l'incidence du subventionnement de la pêche et des travaux préparatoires en vue de la consultation technique, le Département des pêches prévoit la réalisation d'une série d'études de cas. Il s'agirait de 6 à 8 études de cas dans différents pays et différentes régions du monde. D'une manière générale, l'objectif est d'approfondir les connaissances actuelles relatives aux répercussions du subventionnement dans les domaines économique, social et de l'environnement et de déterminer les mécanismes qui en favorisent l'émergence. En termes plus spécifiques, ces études de cas ont pour but de fournir l'information permettant d'expliquer les mécanismes sur lesquels repose le fonctionnement des subventions. Dans ce même ordre d'idées, les résultats des études de cas devraient également apporter des éclaircissements sur les points suivants :

- ¿Quel est le rôle des subventions vis-à-vis de la pêche INDNR et de la surcapacité ?
- ¿Quels sont les aspects spécifiques propres aux pays en développement ?
- ¿Comment comprendre et mesurer les compensations entre les effets positifs (bénéfiques) et négatifs (néfastes) des subventions sur les différents volets du développement durable (effets dans les domaines économique, social et de l'environnement) ?

34. L'idée est que les études de cas et l'analyse de leurs résultats fassent la lumière sur les questions mentionnées ci-dessus. Il serait toutefois irréaliste de penser que ces travaux vont apporter des réponses définitives. Un objectif supplémentaire de cet exercice serait donc de préciser de nouvelles recherches théoriques et empiriques.

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR)

35. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR) concerne toutes les pêcheries de capture, indépendamment de leur localisation, des espèces capturées, des engins utilisés et de l'intensité de l'exploitation. Ce type de pêche est pratiqué dans les pêcheries artisanales aussi bien qu'industrielles, continentales et marines, dans les zones de juridiction nationale et en haute mer. Elle ne se borne pas à la pêche en haute mer ni à certains groupes de pêcheurs ou de pêcheries spécifiques. Les organismes régionaux d'aménagement des pêches ont relevé des cas de pêche INDNR impliquant aussi bien des navires de parties prenantes et non prenantes que des navires de pays à registre ouvert.

36. La pêche INRND constitue, aux yeux de la communauté internationale, un problème majeur pour l'aménagement des pêches en raison de son retentissement en termes de gestion durable à long terme des ressources halieutiques. Faute de contrôler la pêche INDNR, le système qui sert d'assise aux décisions d'aménagement des pêches est vicié au départ. Les objectifs de l'aménagement deviennent irréalisables et les possibilités de bénéfices sociaux et économiques à court et à long terme sont perdues d'avance. Dans certains cas extrêmes, la pêche INDNR peut provoquer l'effondrement d'une pêcherie ou porter gravement préjudice aux efforts de reconstitution des stocks ichtyques déjà très appauvris. Le Plan international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR) est un instrument crucial dans le combat contre la pêche INDNR⁴.

37. Les principaux aspects de la pêche INDNR qui exigent d'être pris en compte et d'être abordés de façon adéquate pour assurer l'effectivité des efforts consentis pour contrecarrer ce type de pêche sont les suivants :

- En vertu du droit international, l'Etat du pavillon a l'obligation de contrôler les activités halieutiques du navire arborant son pavillon. Les Etats doivent étendre ce contrôle à leurs ressortissants qui travaillent sur des navires de pêche, quel que soit le pavillon ou la zone de pêche. Les Etats doivent tenir des registres adéquats de leurs navires et garantir qu'ils sont tous dûment autorisés à pêcher ;
- Les Etats doivent accepter et mettre effectivement en œuvre les instruments internationaux en matière de pêches postérieurs à la CNUE, en particulier le Plan international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR), et adapter leur législation nationale, si besoin est ;
- Les Etats doivent élaborer et mettre en marche leurs plans d'action nationaux (PAN-INDNR), conformément aux dispositions du PAI-INDNR ;
- L'Etat du port doit appliquer les mesures prévues par le droit international et le PAI-INDNR pour empêcher que du poisson pêché par des navires identifiés comme s'adonnant à la pêche INDNR ne fasse l'objet d'un commerce dans les ports en question ;
- Les États doivent s'engager à améliorer les activités de suivi, contrôle et surveillance (SCS), en particulier dans les domaines où les opérations peuvent présenter un coût raisonnable et favoriser la coopération régionale de façon à faciliter l'échange d'information en temps réel quant aux activités de pêches INDNR ;
- Les Etats doivent appliquer des sanctions commerciales convenues à l'échelon international, conformément au PAI-INDNR, afin de tenter d'empêcher que le poisson capturé dans le cadre de la pêche INDNR ne fasse l'objet d'échanges commerciaux sur le marché international ;
- Les Etats, qu'ils appartiennent ou non aux organismes régionaux des pêches, doivent respecter et appliquer les politiques et mesures adoptées par ces derniers afin de ne pas compromettre les efforts qu'ils déploient pour aménager les populations de poisson de façon durable ; et

⁴ Le Plan international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR) est un instrument non contraignant adopté dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable. Le Plan a été approuvé à l'unanimité à la vingt-quatrième session du Comité des pêches de la FAO, tenue le 2 mars 2001 et adopté par le Conseil de la FAO, à l'occasion de sa 120ème session le 23 juin 2001.

- Les Etats doivent veiller, moyennant la création et la consolidation institutionnelles, à ce que les Etats en développement soient en mesure de répondre aux exigences prévues dans le PAI-INDNR ainsi qu'aux obligations qu'ils ont contractées en vertu du droit international.

¿Que fait la FAO pour aborder ce problème?

38. Le PAI-INDNR signale un certain nombre d'activités que doit mener la FAO pour faciliter la mise en œuvre du Plan, entre autres :

- Rassembler toutes les informations et données appropriées qui permettraient d'analyser plus avant, pour les identifier, les facteurs et les causes qui contribuent à la pêche INDNR.
- Appuyer l'élaboration de plans nationaux et régionaux visant à contrecarrer la pêche INDNR.
- Collaborer avec d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation maritime internationale, pour continuer à étudier la question de la pêche INDNR.
- Convoquer une consultation sur les exigences en matière de documentation et de certification des captures.
- Etudier les avantages qu'il y aurait à établir et à tenir à jour des bases de données mondiales regroupant, mais pas exclusivement, les informations stipulées à l'Article VI (Echange d'informations) de l'Accord visant à favoriser le respect des mesures internationales de conservation et de gestion adopté par la FAO.

39. Depuis l'adoption du PAI-INDNR en 2001, la FAO a mené toute une série d'activités visant à sensibiliser davantage la communauté internationale quant à l'incidence de la pêche INDNR sur la conservation et la gestion des pêcheries, ainsi que pour épauler les actions adoptées pour contrecarrer ce type de pêche. La FAO mène également d'autres activités dans ce même ordre d'idées, à savoir :

- Organiser des ateliers pour aider les pays en développement à élaborer leurs PAN (2003-2005). Il est prévu de convoquer un atelier régional sur la formulation de plans d'action nationaux visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche qui se tiendrait en principe en novembre 2004 (COPACO/XI/03/10);
- Collaborer avec les E-U à l'organisation d'une réunion regroupant les pays tenant des registres ouverts de navires de pêche (septembre 2003);
- Organiser une consultation technique sur la pêche INDNR en juin 2004;
- Evaluer le rapport existant entre les subventions à l'industrie, la capacité de pêche et la pêche INDNR;
- Consolider des réseaux régionaux et internationaux de SCS afin de communiquer et diffuser en temps réel l'information relative aux pêcheurs s'adonnant à la pêche INDNR.

Action suggérée à la Commission

40. Il est suggéré à la Commission de prendre note du présent document, de contribuer à fournir l'information pertinente à l'échelon national et/ou régional et d'analyser et commenter les questions y présentées.

Tableau 1. Production halieutique dans la région de la COPACO - 1992-2001

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
PÈCHE DE CAPTURE										
Zone de la COPACO	1473200	1642172	2058744	1681055	1596220	1704739	1669247	1669482	1715901	1597272
Autres zones marines	6315033	6207593	6038841	6453922	6537191	6371529	5781540	5759331	6080916	6533428
Pêche continentale	413055	428937	434957	446069	438143	407228	392386	389061	393762	385549
Total captures	8201288	8278702	8532542	8581046	8571554	8483496	7843173	7817874	8190579	8516249
AQUACULTURE										
Zone de la COPACO:										
En eaux saumâtres	8074	11031	13249	12923	16255	16963	16899	17106	22078	25044
Mariculture	94202	84463	70571	82068	62274	66145	60547	64174	25030	57120
Total Zone de la COPACO	102276	95494	83820	94991	78529	83108	77446	81280	47108	82164
Autres zones	250749	262879	271704	290468	360153	416750	446088	508756	561292	571671
Total Aquaculture	353025	358373	355524	385459	438682	499858	523534	590036	608400	653835
TOTAL PROD. HALIEUTIQUE	8554313	8637075	8888066	8966505	9010236	8983354	8366707	8407910	8798979	9170084

SOURCE: FAOSTAT

Tableau No. 2: PAYS DE L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST – Consommation apparente de poisson et de produits de la pêche

	Moyenne 1997-99 (tm en poids frais)						
	Usages				Offre. Aliment.	Population (milliers)	Offre p/ personne(kg)
	Production	non alim. Aliment.	Import.	Export.			
<u>Amérique du Nord</u>	6599688	1377524	2923930	1377046	6769048	373351	18,1
E-U.	5268074	1113010	2878328	1180359	5853033	277534	21,2
Mexique	1331614	264514	45602	196687	916015	95817	9,6
<u>Amérique centrale</u>	281595	137392	63722	113583	94342	28536	3,3
Belize	24583	20533	493	1835	2708	217	12,5
Costa Rica	31972	1500	33497	44527	19441	3841	5,4
Guatemala	13717	8	5831	4083	15457	10803	1,4
Honduras	18141	3	7529	12938	12729	6099	2,1
Nicaragua	23025	5	5060	13674	14405	4809	3,0
Panama	170156	115342	11313	36525	29602	2767	10,8
<u>Grandes Antilles</u>	150164	452	144780	19616	274876	29639	9,3
Cuba	121740	445	37449	14114	144629	11114	13,0
Haïti	5187	0	17860	410	22637	7891	2,9
Jamaïque	11425	7	31520	3250	39688	2534	15,7
Rép.dominicaine	11812	0	57951	1841	67921	8101	8,4
<u>Petite Antilles</u>							
<u>et autres</u>	57473	18148	33230	16748	55808	2930	19,0
Anguila	250	0	0	0	250	11	23,4
Antigua-et- Barbuda	3145	1167	1262	136	3104	64	48,3
Antilles néerlandaises	905	0	3234	508	3632	212	17,2
Aruba	187	0	3975	39	4123	94	44,1
Bahamas	10346	17	2883	6743	6470	296	21,9
Barbade	3184	2	5197	333	8047	266	30,3
Bermudes	461	0	1808	0	2269	62	36,4
Dominique	1169	0	1183	0	2351	71	33,1
Grenade	1584	6	1687	1243	2023	93	21,8
Guadeloupe	9319	1	10443	18	19473	424	46,5
Iles Caïman	125	0	140	119	146	36	6,2
Iles vierges britanniques	112	0	0	0	112	22	5,0
Iles vierges américaines	800	0	0	0	800	118	6,8
Martinique	4869	2	12927	47,0	17747	379	46,9
Montserrat	47	0	0	0	47	6	7,4
Saint-Christophe-et-Nièves	329	0	564	9	885	39	22,7
Sainte Lucie	1450	0	2509	5	3953	144	27,4
St Vincent-et-les Grenadines	18519	16933	872	249	2208	112	19,7
Trinité-et-Tobago	14860	23	7917	7365	15389	1283	12,0
<u>Amérique du Sud</u>	1525695	80493	497932	197232	1745903	231171	7,6
Brésil	805904	75015	375476	42016	1064349	166073	6,5
Colombie	180440	0	91798	91833	180404	40689	4,4
Guyana	53953	0	575	8209	46319	754	62,0
Suriname	13044	0	2337	5963	9419	414	22,8
Venezuela	472355	5478	27746	49210	445412	23242	19,2
TOTAL	8614615	1614008	3663594	1724224	8939977	665627	13,4

0= supérieur à zéro mais inférieur à la moitié de l'unité utilisée - ...= données non disponibles – *Derniers chiffres disponibles correspondant à la moyenne 1994/94 en raison de changements dans le registre de pays

Source: FAO Statistiques des pêches (Produits), vol. 87 - 2000

Tableau No. 3 – Importations et exportations des pays de la COPACO – (1997- 2000)
(en millions de dollars E-U)

	Importations				Exportations			
	97	98	99	00	97	98	99	00
<u>Amérique du Nord</u>	8252436	8676234	9533003	10594643	3675444	3118817	3594801	3761808
Etats-Unis	8138840	8578766	9407307	10453251	2850311	2400338	2945014	3055261
Mexique	113596	97468	125696	141392	825133	718479	649787	706547
<u>Amérique centrale</u>	79519	80199	72919	67905	582307	675053	518140	612732
Belize	789	1729	2999	2546f	17933	20168	32028	30930f
Costa Rica	47868	36929	25359	19672	259064	262472	148321	117750
Guatemala	6212	7819	6788	8022	16213	26407	28148	35061
Honduras	9313	13728	14805	15091	50350	71983	36149	44683
Nicaragua	2278	4386	7843	7220	76250	54936	78596	127787
Panama	13059	15608	15125	15354	162497	239087	194898	256521
<u>Grandes Antilles</u>	122502	140568	142864	144851	119805	116679	112340	92838
Cuba	16692	23985	22484	34302f	97643	98012	93296	78350f
Haïti	6709f	8323f	7990f	5949f	4078	3084f	3657f	3568f
Jamaïque	51408	57130	59288	51608	15465	14459	14687	10001
Rép. dominicaine	47693f	51130f	53102f	52992f	2619	1124f	700f	919f
<u>Petites Antilles et autres</u>	107080	100209	71637	70973	90332	86446	97125	117501
Antigua-et-Barbuda	2378f	1786f	2373f	2099f	1014	606	644f	1562f
Antilles néerlandaises	5728f	10004	6380f	8785f	833f	205	1198f	1675f
Aruba	16757	17561	17753f	18349f	599f	264f
Bahamas	8757	4471	4391f	3759f	60660	59635	69591f	89915f
Barbade	9505	6023	11044	10886	1536	1260	951	1309
Bermudes	7213f	6369f	7569f	7020f	254f
Dominique	1371	2102f	1539	1580	-	-	-	-
Grenade	2195	2394	2534	1500f	4293	3704	3530	2635f
Guadeloupe								
Iles Caïman	463f	665f	641f	954f	6769f	4676f	4693f	4180f
Martinique	38200f	33700f
Saint-Christophe-et-Nièves	2305	795f	2199	2807	69	13f	206	245
Sainte-Lucie	4205	4830	5186	4386	0	13	...	10
St Vincent et les Grenadines	1223	1204	1537	1149	710	470	927	961
Trinité-et-Tobago	6725	8021	8009	7066	10183	12442	12315	10612
Turques et Caïques	55f	284f	482f	633f	3666f	3422f	3070f	3879f
<u>Amérique du Sud</u>	623538	609335	405320	462635	493880	453597	504584	642476
Brésil	483598	455250	289808	324249	126477	122831	138232	239110
Colombie	110782	111243	71028	74794	217843	209699	183668	190954
Guyana	407f	718f	475f	828f	23841	24126	36924	54604
Guyane française								
Suriname	5075	2579	3600f	6211	11199	4251	11640f	4827
Venezuela	23676	39545	40409	56553	114520	92690	134120	152981
TOTAL	9185075	9606545	10225743	11341007	4961768	4450592	4826990	5227355

F: estimation de la FAO à partir des sources d'information disponibles;...: données non disponibles séparément mais reprises sous une autre rubrique statistique; - : mentionnée dans la source originale comme « néant » ou « quantité insignifiante » sans autre indication de l'ampleur. SOURCE: FAO – Statistiques des pêches (Produits). Vol. 89. 1999.